

COMMISSION MOBILITES

Note préparatoire du 5 octobre 2021

En cas de problème de connexion, veuillez contacter notre hotline :
0 970 71 11 05 support@frv-sense.com

LIEU : Sur place au 26 rue du Renard (dans les locaux de l'AMIF) **ET en visioconférence** (fonctionnement hybride).

Pour rejoindre la visioconférence :

Veuillez cliquer ou copier/coller le lien suivant et suivre les étapes : <https://amif-asso.webex.com/amif-asso-fr/j.php?MTID=m92c0ba69b1cabd4b270310516a1b2c59>

Numéro de la réunion : 2744 383 1938

Mot de passe : 2744 383 1938

Pour rejoindre par téléphone :

Composer le 01-85-14-88-35

Code d'accès : 2743 215 1619

ELUS REFERENTS :

Monique BOURDIER, Maire de Bouleurs (77)

Jean-Baptiste HAMONIC, Maire de Villepreux (78)

Grégoire de LASTEYRIE, Maire de Palaiseau (91)

SUJET :

Télétravail : quel impact demain sur les modes de transport et l'usage des gares ?

LES INTERVENANTS :



Patricia PELLOUX, Directrice adjointe de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR)



Pauline CHAZAL, chef de projet mobilités à l'APUR



Yann MONOD, Directeur marketing et services de Transilien SNCF et un représentant de SNCF Gares & Connexions

COMMISSION MOBILITES

Note préparatoire du 5 octobre 2021

OBJECTIF :

- Penser le télétravail comme opportunité de désaturation des réseaux, de se déplacer autrement, d'habiter différemment/ailleurs.
- Réfléchir aux nouvelles fonctions des gares qu'elles soient toujours en service ou non, comme lieux de services.
- Comprendre les changements à opérer pour les communes sur les différents champs des politiques locales face au déploiement du télétravail (mobilités, logement, aménagement, commerces, ...)

CONTEXTE/ACTUALITE :

Le télétravail est apparu dans le Code du travail en 2012 et désigne « toute forme d'organisation du travail dans laquelle un travail qui aurait également pu être exécuté dans les locaux de l'employeur est effectué par un salarié hors de ces locaux de façon volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication ». Il s'exerce le plus souvent à domicile, mais aussi dans des tiers-lieux dédiés. Avant la crise sanitaire, le télétravail était une pratique assez peu répandue en France : selon les chiffres de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail (DARES), il ne concernait que 3 à 7 % des actifs de manière régulière, principalement des cadres. En mai 2021, les actifs étaient 26% à télétravailler au moins un jour par semaine.

En juillet 2020, l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) a publié une note « Télétravail et mobilité dans le Grand Paris : quel impact demain sur les réseaux de transport ? ». Suite au télétravail largement imposé pendant le premier confinement puis fortement incité lors des différentes phases suivantes de la crise sanitaire, des effets immédiats ont été observés dans l'usage des transports en commun. Ces effets vont-ils se prolonger à moyen terme, dans quelles proportions cette « non-mobilité » des travailleurs aura-t-elle des impacts sur les déplacements pendulaires à l'heure de pointe ?

L'APUR a notamment souligné l'impact significatif que le travail à distance régulier pourrait avoir sur la désaturation des réseaux de transports collectifs et du boulevard périphérique. Alors qu'en moyenne, une durée d'1h22 est consacré chaque jour aux trajets domicile-travail par les résidents de la métropole du Grand Paris, le télétravail pourrait permettre de réduire ces trajets dans le futur et d'éviter les heures de grande affluence. Le Grand Paris montrerait un profil particulièrement propice au télétravail d'une part importante de sa population, avec une forte proportion de cadres mais aussi une forte présence du secteur tertiaire, des entreprises opérant dans les services, la finance ou les nouvelles technologies. Dans l'hypothèse d'une adoption significative et pérenne du télétravail de manière régulière pour une part importante de la population, la question de l'usage et de la fréquentation des gares sera donc essentielle à étudier.

D'autres effets pourraient également être observés : en effet, le télétravail peut aussi entraîner des déplacements vers des tiers-lieux tels que des télécentres ou espaces de coworking, et un effet bascule peut advenir des transports collectifs vers le véhicule particulier. Selon l'édition 2020 du rapport de l'Observatoire de la mobilité de l'Union des Transports Publics et Ferroviaires (UTP), plus de la moitié des habitués des transports en commun se sont reportés, pendant le premier confinement, sur leur

COMMISSION MOBILITES

Note préparatoire du 5 octobre 2021

voiture personnelle. Cette dernière a en effet été jugée plus sûre sur le plan sanitaire mais aussi plus rapide avec une circulation fluidifiée du fait des restrictions de déplacement.

Il est certain que les déplacements liés au travail pèsent fortement sur les pratiques de mobilités quotidiennes des citoyens qui créent de nouveaux besoins et sont donc au cœur des politiques publiques. Il sera particulièrement intéressant pour les collectivités territoriales d'étudier la question des effets du télétravail à court, moyen et long terme pour adapter au mieux les politiques de mobilités, de services, d'aménagement, aux nouveaux usages de la population.

PROPOSITION DE DEROULE

14H00-14H10 : Introduction de la séance par les élus référents

14h10-14h40 : Intervention de Patricia PELLOUX, Directrice adjointe de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) et Pauline CHAZAL, chef de projet mobilités à l'APUR

14h40-15h10 : Intervention de Yann MONOD, Directeur marketing et services de Transilien SNCF et Stefan BURKLE, Directeur des gares d'Ile-de-France chez SNCF Gares & Connexions

15h10-15h50 : Temps d'échange et de questions/réponses

15h50-16h00 : Conclusion de la séance par les élus référents

FONCTIONNEMENT DU WEBINAIRE :

1. Pour participer à la réunion virtuelle, veuillez cliquer sur le lien suivant : :
<https://amif-asso.webex.com/amif-asso-fr/j.php?MTID=m92c0ba69b1cabd4b270310516a1b2c59>
2. Si besoin, indiquez le **numéro de la réunion** : **2744 383 1938** et le **mot de passe** : **JbhPcDUQ537**
3. Veuillez télécharger et « autoriser » Cisco à s'exécuter.
4. Renseigner vos informations : nom/prénom/adresse mail
5. Cliquer sur « rejoindre la réunion »
6. **Veillez penser à couper votre micro et votre caméra lorsque vous ne prenez pas la parole** afin d'éviter au maximum les interférences et l'utilisation importante de bande-passante pouvant ralentir la connexion générale.

QUELQUES CONSEILS DE BONNE UTILISATION :

- Quelle que soit votre connexion (fibre ou wifi), positionnez-vous à proximité de la source.
- Pendant la réunion, assurez-vous qu'il n'y ait pas de connexions autour (ou peu). Idéalement, débranchez temporairement les autres accès à internet (box de votre TV, objets connectés, etc.). Si possible, demandez à vos proches de suspendre leurs utilisations et pensez à désactiver les VPN quand il y en a (pare-feux...) et à

COMMISSION MOBILITES

Note préparatoire du 5 octobre 2021

fermer toutes les autres applications sur l'ordinateur (notamment celles utilisant du son : Skype...)

- Utilisez, de préférence, un casque et un micro externes à l'ordinateur (ou kit main libre) pour éviter les gênes en termes de son.